

Le Premier Ministre
n° 5562/SG

Paris, le 18 novembre 2011

à

Mesdames et Messieurs les Ministres

Objet : Moyens des administrations déconcentrées de l'Etat

La réforme de l'administration territoriale de l'Etat est l'une des actions les plus emblématiques de la modernisation conduite depuis quatre ans dans le cadre de la révision générale des politiques publiques. Lors du conseil des ministres du 24 juin 2010, j'ai dressé un premier bilan de cette réforme, en insistant sur son équilibre global et sur la nécessité d'efforts partagés entre les différentes administrations dans la participation au redressement des finances publiques. De même, lors de mon intervention devant les préfets, le 13 décembre 2010, j'ai souligné l'importance de bien articuler l'action des administrations centrales, des services régionaux et des directions départementales interministérielles.

A cet effet, je vous informe des décisions suivantes.

En premier lieu, je souhaite que l'évolution des effectifs affectés dans les administrations centrales, les préfetures, les directions régionales et les directions départementales fasse l'objet d'un suivi interministériel d'ensemble. Ce suivi sera assuré par le secrétaire général du Gouvernement, en lien avec l'ensemble des ministères concernés. Les explications des évolutions, nécessaires à une bonne compréhension des données chiffrées brutes, seront fournies par les ministères concernés. A tâches constantes, je souhaite que les effectifs des directions départementales interministérielles n'évoluent pas moins favorablement que ceux des directions régionales. Il ne s'agit pas d'opposer les niveaux territoriaux les uns aux autres mais de garantir le maintien d'un service public de proximité dans les territoires.

En deuxième lieu, je souhaite que toute évolution, conduisant aussi bien à accroître qu'à diminuer les missions des directions départementales interministérielles fasse l'objet d'une information préalable du secrétaire général du Gouvernement, accompagnée d'une étude d'impact. Cette étude, dont la forme est laissée à la discrétion de chaque département ministériel, devra mentionner le fondement de la réforme, le nombre d'agents concernés et l'impact de cette décision sur l'organisation des services. Après une phase importante de réformes, et compte tenu des derniers ajustements en cours relatifs aux missions et aux compétences juridiques des directions départementales interministérielles qui doivent se poursuivre, je souhaite que la stabilité des missions de ces directions devienne la règle et l'évolution l'exception. Plus stables,

et donc plus pérennes, les directions départementales interministérielles doivent demeurer attractives pour les agents.

En troisième lieu, je vous demande de faire clairement apparaître dans un document annuel, de manière succincte, quelles sont, pour les politiques publiques dont vous avez la charge, les priorités données à chaque catégorie de direction départementale interministérielle. Cosignées par vous-mêmes ou par les secrétaires généraux des ministères, ces instructions n'ont pas pour objectif de se substituer aux directives nationales d'orientation mais de définir des priorités d'action que chaque préfet de région déclinerà à l'attention des préfets de département et directeurs départementaux interministériels dans le cadre des orientations régionales présentées en comité de l'administration régionale, après avis des chefs de service déconcentrés concernés, et en lien avec le projet d'action stratégique de l'Etat pour la région.

Enfin, je demande au secrétaire général du Gouvernement d'engager un travail interministériel, pour, d'une part, assurer un suivi attentif du fonctionnement des directions départementales interministérielles et, d'autre part, garantir que les moyens alloués à leur soutien obéissent à des règles transparentes et équitables.

Je vous remercie de l'attention personnelle que vous porterez à la consolidation des acquis de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'François Fillon', with a horizontal line underneath the end of the signature.

François FILLON